Home Montagu

Reconnu par les caisses-maladie

Informations générales

Rue Montagu 8
2520 La Neuveville
Téléphone : 032 751 26 96
Fax : 032 751 33 40
E-mail : info@home-montagu.ch

Home Montagu
La Neuveville

Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

LE MOT DE LA DIRECTION

Nous vous invitons à lire attentivement ce document et de nous communiquer vos remarques et vos questions sur la vie de notre établissement afin que nous puissions vous réserver un accueil optimal.

Vous allez vivre une partie de votre existence au Home Montagu, vous avez donc le droit et le devoir d'en connaître tous les aspects.

Le service des soins exerce son activité dans le respect de la liberté, de la dignité et des droits de chacun, il ne porte aucun jugement de valeur.

Les employés/es de Montagu sont à votre service et se doivent de vous aider à maintenir, stimuler et développer votre potentiel afin de vous garantir une qualité de vie idéale.

Nous sommes donc là pour vous accompagner tout au long de votre séjour et espérons que la relation que vous et nous allons entretenir sera satisfaisante.

Chaque employé/e travaille selon ce concept.

HISTORIQUE

Un document a été déposé le 3 mai 1862 dans la pierre d'angle du soubassement sud-est du bâtiment au cours de la cérémonie qui marqua la pose de la première pierre. Le texte de ce parchemin est consigné dans le livre de l'époque par la commission de l'Hôpital Montagu.

« L'an de Jésus-Christ 1862 », le samedi 3 mai, la Direction de l'Hospice de Montagu de La Neuveville, canton de Berne en Suisse, a posé solennellement la première pierre de cet édifice. Nous le devons à la généreuse munificence de Monsieur Montagu MONTAGU, capitaine de vaisseau décoré par S.M. britannique. Né à Londres le 28 novembre 1786, élevé avec deux de ses frères à la pension de Monsieur le Pasteur Tschiffeli à la Cave de La Neuveville de 1793 à 1798. Il a servi la marine de son pays depuis 1799 jusqu'à la paix de 1815 époque à laquelle il entra dans la vie civile. Par la suite il s'adonna aux Belles Lettres.

Par sa lettre du 25 juin 1859, adressée à la commune de La Neuveville, ce généreux citoyen britannique s'exprime comme suit : « Je me suis décidé à faire don à La Neuveville, non par legs, mais de suite, cet argent comptant de dix milles livres ou
250'000 francs français, pour l'édification et la dotation d'un établissement destiné à soulager et entretenir les pauvres estropiés ou vieux de votre ville qui n'ont aucun moyen de subsistance et qui autrement seraient à la charge de l'assistance publique. Ma seule volonté est de nommer cet édifice d'après mon nom « L'Hôpital Montagu ». Je désire que vous choisissiez un local un peu élevé, sec, sain, un bon air près de la ville et jouissant d'une vue agréable pour le bien de ses malheureux habitants ».

La lettre du 9 novembre 1858 mentionne encore : « Je voudrais que l'hôpital soit pour le bien de La Neuveville en général, c'est-à-dire pour les deux communes – Commune des habitants et Commune bourgeoise, pour tous ceux qui pourraient, qui auraient droit de réclamer le secours de l'une ou de l'autre ». Le choix de la Direction en incomberait aux deux communes.

Il ajoutera : « Je désirerais qu'un Tschiffeli, descendant ou parenté des Tschiffeli de la Cave serait porté sur l'établissement dans quelque manière qui lui fut agréable, sans nuire à la chose pour que ce nom d'une manière ou d'une autre y fut toujours associé ».

C'est le 14 juin 1864 qu'eut lieu l'inauguration de l'Hospice Montagu, en présence des autorités dont : le préfet, le conseil municipal, le conseil de bourgeoise, messieurs les pasteurs et membres de la direction. Monsieur Germond, pasteur et directeur de la maison des diaconesses de St-Loup s'adressent à l'assemblée en formulant quelques paroles d'encouragement sans dissimuler les déceptions et les difficultés auxquelles on devrait s'attendre.

Les belles façades du Home Montagu ont été classées monument historique en 1983. Depuis la rénovation de 1996, l'ensemble du bâtiment est placé sous la protection du canton de Berne.

Jusqu'en 1970, le Home Montagu a été dirigé et exploité par les sœurs diaconesses de St-Loup et il a subvenu à ses besoins avec naturellement de l'apport de ses fonds propres.

Depuis 1971, après le départ des sœurs diaconesses, l'exploitation de notre home a été confiée à une direction venant de la sphère privée, tout en bénéficiant financièrement du soutien du canton dans le cadre de la répartition des charges. Le home fait également partie de la planification des homes pour personnes âgées depuis 1981.

LE HOME AUJOURD'HUI

Suite à sa rénovation en 1996, entièrement financée par le canton, notre home comprend :

- 21 chambres avec eau courante, entièrement rénovées, équipées d'un système d'appel et pourvues de détecteurs d'incendie
- 1 chambre destinée à la veilleuse
- 1 local de consultations avec pharmacie interne
- 2 salles de bain et WC séparés
- 1 local à chaque étage pour y entreposer le matériel des soins
- 1 local à chaque étage pour y entreposer le matériel de nettoyage, ainsi que les appareils
- 1 salon
- 1 salle à manger
- 1 cafétéria
- 1 local pour le personnel, utilisé également pour les colloques
- 1 cuisine avec installations et sanitaires conformes aux normes actuelles d'hygiène
.

Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

SITUATION

Le Home Montagu, entouré de verdure et de fleurs, surplombe le lac de Bienne. La plupart des chambres individuelles s'ouvrent sur le lac.

INFORMATIONS GENERALES

- **Chambres : décoration / meubles**

Les résidents peuvent décorer leur chambre au moyen de leurs propres objets comme armoire, table, tableaux, pendule ou tout autre décoration qu'ils affectionnent particulièrement, afin de la personnaliser et de la rendre plus agréable. Toutefois, les tapis ne sont pas tolérés pour une raison de sécurité. Toutes les chambres sont équipées d'un lit et d'un lavabo avec encadrement (propriété du home). L'établissement fournit le matériel manquant. Néanmoins, la direction décline toute responsabilité en ce qui concerne les meubles apportés par les résidents, elle n'assurera ni leur entretien, ni leur réparation.

- **Téléphone**

Chaque résident, qui le souhaite, peut demander un raccordement personnel dans sa chambre. Les frais d'installation, ainsi que les taxes sont à la charge du résident.

- **Télévision**

Un appareil, ainsi qu'une vidéo sont à disposition au salon.

Toutes les chambres sont raccordées au réseau câblé. Les résidents qui le désirent peuvent brancher leur appareil personnel dans leur chambre. Une taxe de concession de Fr. 10.-- est facturée chaque mois.

- **Repas**

Le petit déjeuner est servi à la salle à manger à partir de 07h.45 à 09h.30 ou peut sur demande être pris dans les chambres. Le repas de midi est servi à 11h.30 et celui du soir à 17h.30. Des boissons sont offertes à 10h., 16h. et 20h. Un choix substantiel est à disposition, moyennant finance.

- **Visites**

Les résidents peuvent recevoir des visites tous les jours librement de 8h.00 à 22h.00. Les visites ont la possibilité de prendre le repas en compagnie d'un pensionnaire pour un prix fort raisonnable. Il serait toutefois souhaitable de s'annoncer un jour à l'avance.

Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

▪ Animation

Un choix d'activités est proposé tel que :

- jeux de cartes
- gymnastique douce
- travaux pratiques (tricot, peinture et autres)
- animations ponctuelles (musique, théâtre et excursion)

▪ Aumônerie

L'aumônerie est assurée par les paroisses protestante et catholique de La Neuveville. Un culte ou une messe sont célébrés au Home une fois par semaine.

▪ Transports

Un véhicule est, tous les jours, à disposition pour le transport des pensionnaires, pour autant qu'un employé soit disponible. Des frais de déplacement seront facturés.

▪ Courrier

Il est distribué tous les jours. Le courrier sortant sera pris en charge sur demande.

▪ Tabac

Il est interdit de fumer dans les chambres en raison de risques d'incendie.

▪ Coiffure

Un salon et une coiffeuse professionnelle sont à disposition sur demande.

▪ Pédicure

La pédicure est assurée par une professionnelle qui se déplace dans nos locaux sur demande.

▪ Articles de toilette

Les produits cosmétiques fournis en chambre aux résidents sont facturés.

▪ Dentiste

Les frais de dentiste sont à la charge des résidents.

© 2017 - Home Montagu

Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

▪ Médecin

Chaque pensionnaire choisit son médecin. Le médecin-conseil du home est à disposition.

▪ Médicaments

Sont préparés et administrés par une personne compétente et pris en charge par les caisses-maladie.

▪ Physiothérapie

Un physiothérapeute est à disposition sur demande.

▪ Plaintes

Tous les pensionnaires ont la possibilité de déposer plainte auprès d'un organe indépendant de la direction s'ils ont l'impression que leurs droits n'ont pas été respectés. Le premier organe compétent est le conseil de fondation à défaut l'office de la médiation pour les questions du 3ème âge à Berne.

▪ Pension

Le répondant financier reçoit au début de chaque mois une facture pour la pension. Ce décompte comprend également les frais divers tels que coiffeur, pédicure, produits cosmétiques, boissons, taxe TV et divers. Le paiement doit s'effectuer à 30 jours nets.

▪ Tarif

Le tarif pour les résidents domiciliés dans le canton de Berne est déterminé selon la fortune et le revenu en distinguant :

- Le degré de soins
- Le tarif pour les résidents domiciliés dans le canton de Berne
- Le tarif pour les résidents domiciliés hors-canton

Si les moyens personnels ne permettent pas de couvrir le prix de la pension, le répondant financier peut s'annoncer à la caisse de compensation du lieu précédent de résidence du pensionnaire, afin d'obtenir les documents nécessaires à remplir pour l'obtention d'une rente complémentaire.

▪ Absences – garde de lit

Si un résident par en vacances ou est hospitalisé, une réduction journalière sera accordée à partir du 5ème jour.

Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

▪ Soins de base et soins médicaux

Les résidents bénéficient en plus du service hôtelier, de tous les soins de base et médicaux nécessaires prodigués par le personnel soignant (ces soins étant compris dans le forfait facturé aux assurances-maladies, voir explications ci-après. Toutefois, afin que chaque résident garde le plus d'indépendance possible, le personnel soignant l'incite à effectuer, dans la mesure de ses possibilités, ses soins de toilette.

▪ Assurances-maladie

La plupart des assurances-maladies couvrent les frais des soins par un forfait journalier que l'établissement facture directement à l'assurance-maladie. Dans les autres cas, le répondant financier recevra une facture pour les soins qu'il devra présenter à son assurance-maladie pour remboursement.

▪ Argent et objets de valeur

Il est vivement conseillé de ne pas conserver de l'argent ou des objets de valeur dans les chambres. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol. Les résidents peuvent cependant déposer de l'argent auprès du secrétariat et procéder à des retraits selon leurs besoins aux heures de bureau. Un coffre est à disposition pour les objets de valeur.

▪ Papiers officiels

Le livret de famille, le permis de domicile ou déclaration de domicile peuvent être déposés auprès de l'administration du home. Le domicile légal reste la localité ou la personne résidait avant de s'installer au home.

▪ Assurance mobilière

Les effets personnels, ainsi que le mobilier sont assurés contre l'incendie, le vol avec effraction et les dégâts d'eau, jusqu'à concurrence de CHF 10'000. — valeur à neuf.

▪ Assurance RC

L'établissement a conclu une assurance responsabilité civile collective pour la totalité des résidents. Ce contrat prévoit des primes bien plus avantageuses que celles des contrats individuels. La prime à charge du résident s'élève à CHF 5. — par mois ou partie de mois, montant qui est porté sur la facture mensuelle.

Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

- **Transfert en milieu hospitalier**

Si l'état de santé d'un résident l'exige il pourra sur ordre du médecin traitant être transféré dans un hôpital ou dans un autre établissement. La famille en sera informée au plus vite.

- **Départ volontaire**

Tous les pensionnaires sont libres de quitter définitivement l'établissement pour autant qu'ils respectent un délai de dédite d'un mois.

La Direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue au home Montagu !

Vous nous trouverez ici :